

CHARTRE de l'association

« Les Blongios, la Nature en Chantiers »

L'association « Les Blongios, La Nature en Chantiers » a pour but d'organiser et de réaliser des chantiers écologiques de volontaires et de bénévoles. Ces chantiers visent à la conservation, la restauration, la préservation et la gestion des milieux naturels ainsi qu'à la formation des membres actifs de l'association à cette gestion, à la découverte de la nature et à la vie de groupe.

Cette charte souhaite mettre en avant les valeurs qui sous-tendent l'action de l'association et qui en sont motrices. Les membres de l'association s'engagent à la respecter et le cas échéant à la faire respecter.

Partant du constat de la fragilité des équilibres régissant les milieux naturels, patrimoine collectif, et du fait que l'homme en dépend au même titre que tout être vivant, l'action de l'association est née du besoin de réagir face aux dangers qui menacent la diversité biologique et l'épanouissement de la personne dans son environnement ainsi que de la prise de conscience de la responsabilité de chaque citoyen dans la protection du cadre de vie commun.

Les valeurs de l'association se sont construites sur la base de trois piliers : le **respect**, la **convivialité** et la **confiance**. Ces éléments constituent le fondement des relations entre les membres de l'association ainsi que dans les relations avec nos partenaires. Ils représentent les trois conditions indissociables et indispensables au bon déroulement des chantiers.

1. Le chantier nature

L'action collective et désintéressée des bénévoles qui participent à un chantier est mue par un souci de préservation de l'environnement. Lors du chantier, le bénévole s'engage à fournir un travail dans le but d'atteindre, dans la mesure du possible, les objectifs fixés par l'association et le partenaire-gestionnaire du site d'intervention. Les différentes capacités physiques des participants doivent être respectées afin de conserver une bonne dynamique de groupe.

Lors d'un chantier, le gîte et le couvert sont pris en charge par l'association. Les bénévoles devront assurer leur déplacement jusqu'au lieu du chantier. Dans la mesure du possible, il est fait recours au covoiturage ou tout autre moyen de transport le moins polluant possible.

Les chantiers sont co-encadrés par un partenaire-gestionnaire et un coordinateur. Le rôle de ce dernier (lui-même bénévole) est de gérer les inscriptions, le budget, les repas, le matériel et, en collaboration avec les autres participants, de favoriser le suivi du chantier.

Le bénévole qui s'engage à participer à un chantier se doit de respecter sa parole. Si pour des

raisons qui lui semblent valables il se voit obligé d'annuler son inscription, il le fera suffisamment tôt pour que le coordinateur puisse recueillir une nouvelle inscription. Cela tient du respect du coordinateur, qui donne de son temps bénévolement pour organiser au mieux le chantier, mais également de la structure partenaire qui nous accueille et des autres membres de l'association.

2. La vie de groupe

Les chantiers se déroulent collectivement et dans la plus grande convivialité possible de façon à créer une dynamique de groupe, à favoriser les échanges et à laisser les idées circuler librement entre les participants.

Chaque bénévole a droit au respect par delà les différences d'opinion et la vie de groupe doit s'inscrire dans une optique de partage. Chaque participant (ancien ou nouveau) ne peut être qu'un apport positif pour le groupe.

Parfois une adaptation aux conditions de vie, pouvant être plus rudimentaires que le niveau de confort moyen, peut être nécessaire. Ce faisant les bénévoles montrent leur motivation à participer à la vie de groupe.

Le partage signifie aussi une participation de tous à la vie collective dans l'organisation des repas et dans l'entretien du lieu de gîte.

La vie associative ne s'arrête pas aux chantiers ; chaque membre de l'association est également libre de s'engager en dehors des chantiers dans la vie de l'association en participant au Conseil d'administration ou aux différentes cellules de travail mises en place.

3. Formation et apprentissage

L'échange de compétences et de connaissances représente une richesse potentielle à portée de tous au sein de l'association.

Les chantiers ne sont pas réservés à des professionnels de l'environnement ou à des experts dans la gestion des milieux naturels, ni à des organismes ou des personnes qui souhaiteraient utiliser le chantier pour leur propre promotion, mais à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la nature, à ses richesses et à l'action collective.

De ce fait, les compétences, connaissances, opinions et savoir-faire de chaque bénévole doivent être respectées ; tout apport peut être positif et c'est justement l'échange et le partage qui permet aux participants d'apprendre, *aux autres et des autres*.

Le dialogue et le respect sont ainsi des principes à la base du travail sur les chantiers et pendant les temps de vie en commun.